



## COMMISSION DE SUIVI DE SITE NYRSTAR AUBY

Sous-préfecture de Douai

Date : 30/04/2025

### Collège « Administrations de l'Etat »

- Monsieur AZZOPARDI, Sous-Préfet de Douai
- Monsieur MELIN, DREAL – Unité Départementale du Hainaut
- Monsieur DELCOURT, Département du Nord
- Monsieur MOREAU, Département du Nord
- Monsieur DELANNOY, VNF

### Collège « Exploitant »

- Monsieur CONSTANT, NYRSTAR, Directeur technique
- Monsieur NIVOT, NYRSTAR, Directeur QHSE
- Madame LEFEBVRE, NYRSTAR, Ingénieur environnement

### Collège « Salariés »

- Madame ALPHONSE, NYRSTAR, Membre du CSE, Secrétaire de la CSSCT
- Monsieur SADKI, NYRSTAR, Membre du CSE

### Collège « Collectivités »

- Monsieur PREVOT, Mairie de Flers-en-Escrebieux
- Monsieur RICHARD, Mairie de Roost-Warendin

### Collège « Riverains »

- Monsieur SALVINO
- Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement

### Personnes qualifiées

- Commandant DELECOURT, SDIS 59

### Secrétariat de la CSS

- Madame TOURON, S3PI
- Madame BASQUIN, S3PI

### Excusés

- Mairie d'Auby
- Monsieur MIROIR
- Agence Régionale de la Santé

# 1. ORDRE DU JOUR

- I. Élection du Président de la CSS .....
- II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques) .....
- III. Questions et échanges .....

*La séance est ouverte à 14 heures 35.*

*Il est procédé à un tour de table.*

*Monsieur AZZOPARDI assure la présidence de la réunion, en l'absence du président de la CSS.*

Monsieur AZZOPARDI explique qu'il s'est rendu sur le site la semaine précédente pour effectuer un point avec la nouvelle direction intérimaire. Au-delà des projets, l'entreprise doit en permanence investir pour renouveler les installations existantes et satisfaire à la réglementation ICPE. Nyrstar, dernier producteur de zinc au niveau national, demeure un partenaire économique important dans l'arrondissement.

## **I. Élection du Président de la CSS**

*Ce point n'est pas abordé.*

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est projeté.*

Monsieur CONSTANT retrace l'histoire de Nyrstar, qui a des implantations en Europe, aux États-Unis et en Australie. Son activité consiste dans le raffinage de métaux non ferreux et tout particulièrement le zinc, avec pour clients des aciéristes, EDF et les activités du bâtiment. La fonderie d'Auby existe depuis 1869, mais depuis 1975, elle produit le zinc avec l'électricité et non plus du charbon.

L'usine reste de taille moyenne avec 103 000 tonnes de zinc produites, mais elle se distingue grâce à la diversification dans le raffinage de certains métaux spéciaux dont l'indium utilisé pour les écrans tactiles. Depuis 2019, Nyrstar appartient à Trafigura entreprise spécialisée dans le négoce de matières premières. Le site est implanté sur 138 hectares, et emploie environ 450 personnes dont 317 CDI en direct à fin 2024.

L'énergie est une composante majeure pour la pérennité du site. En effet, il s'agit d'un site électro-intensif appartenant au top 10 des plus gros consommateurs d'électricité. Le site d'Auby consomme pratiquement autant d'électricité que 400 000 habitants.

Monsieur NIVOT revient sur l'exercice mené le 4 juin 2024 avec le SDIS. Il s'agissait d'un scénario de point chaud sur une conduite contenant de la poudre de zinc. Cet exercice a révélé des points forts : la disponibilité du DOI, une communication efficace, et une bonne organisation. Des améliorations restent cependant nécessaires : confirmer les informations reçues, retravailler la fiche DOI, et prévoir un message d'accueil synthétique en préambule de la description de la situation.

Sur la partie systèmes, des audits sont également menés régulièrement, y compris en interne. Des actions d'améliorations ont été conduites en 2024 notamment en matière de formation.

Depuis 2024, Nyrstar adhère à l'application « Face aux risques » afin de mieux communiquer avec les riverains. Elle comporte également un module sur la gestion de crise qui pourra être utilisé en cas d'incident ou lors d'un prochain exercice Seveso. Des rencontres sont également prévues avec les services de communication des mairies concernées dans les semaines suivantes.

Nyrstar participe aussi à la journée de la résilience afin de rencontrer les riverains en réunion publique. De nombreuses remarques sur le remplissage du bassin de stockage sont ainsi remontées. Celles-ci ont été prises en compte puisque ce bassin sera recouvert partiellement par une couverture définitive.

Concernant le bilan environnemental, 15 arrêts non programmés ont été recensés en 2024 sur les installations de fluogrillage pour des casses mécaniques, pour la défluidisation, et pour des réparations de fuites. Un événement doit cependant être notifié concernant l'unité d'acide sulfurique : une infiltration d'eau a entraîné la corrosion d'une conduite le 6 octobre 2024 se traduisant par l'émanation d'un panache visible en dehors du site. 13 kilos de trioxyde soufre ont été émis ainsi que 500 grammes de dioxyde de soufre.

Sur l'installation de fluogrillage, un arrêt de maintenance a été effectué à l'automne. Six millions d'euros de travaux d'entretien et d'améliorations ont été consentis. Des investissements ont été réalisés au cours des dernières années notamment pour la combustion de catalyse, pour des réparations sur la cheminée, sur l'échangeur de gaz, les électrofiltres, etc.

Parmi les notifiables, une projection de solution d'ALP sur la route Jean-Jacques Rousseau le 1<sup>er</sup> novembre 2024 est intervenue en raison de la rupture d'un condensateur de pompe. Quelques litres de solution ont été projetés par-dessus la palissade entraînant le rappel de l'astreinte, l'arrêt de l'installation et le nettoyage de la route.

Lors des contrôles menés au quotidien sur les eaux rejetées, trois dépassements de valeurs ont été enregistrés sur la qualité des eaux, sur le zinc, sur le plomb et sur le cadmium.

Sur la qualité de l'air, des contrôles sont aussi opérés de façon ponctuelle et de façon continue. Un dépassement en flux de poussières et d'aluminium a été signalé en septembre 2024 sur la grande cheminée, ainsi qu'un dépassement de HCL lors d'une mesure trimestrielle d'autosurveillance. Certains événements ont du mal à s'expliquer, comme la nature des poussières sur la cheminée à 50 mètres qui nécessite des investigations approfondies.

Sur la gare d'eau, un effondrement était survenu l'année précédente. L'entrée de la gare d'eau reste en effet un point critique puisque la majorité des matières arrive par bateau. La situation a pu être rétablie l'an passé. En 2024, après le signalement de frottements par des marinières, une étude a été lancée confirmant qu'il s'agissait de sédiments sans risque d'accrochage.

Monsieur AZZOPARDI demande si un curage doit être mené.

Monsieur CONSTANT répond par la négative.

Monsieur DELANNOY signale que l'entretien des quais est à la charge de Nyrstar, tandis qu'une partie des berges de la gare d'eau relève de VNF.

Monsieur NIVOT évoque des travaux menés depuis plus de deux ans sur la remise en conformité de l'étanchéité des anciens bassins de stockage. Ces travaux s'effectuent par phases pour respecter les contraintes liées à la présence d'espèces protégées présentes sur le site. Ces travaux sont donc organisés sur quatre ans pour permettre aux oiseaux de nicher au printemps.

Sur le projet d'acheminement des matériaux par barge, le coût total apparaît supérieur au transport routier. En effet, une question technique a été soulevée sur la stabilité du quai et sa capacité à accueillir une grue importante. Il existe donc un point d'interrogation sur la réalisation du transport de matière par barge.

Monsieur CONSTANT précise que le recul n'est pas lié au coût, mais à la problématique technique du quai de déchargement. Il n'est pas possible de prendre le risque d'un effondrement.

Monsieur AZZOPARDI demande si les quais sont aujourd'hui utilisés.

Monsieur CONSTANT répond qu'ils sont utilisés en stationnement et non en déchargement.

Monsieur DELCOURT remarque que le quai était aussi utilisé dans le passé pour le déchargement.

Monsieur AZZOPARDI demande à qui appartient ce quai.

Monsieur DELCOURT explique que le quai appartient à VNF, mais le terrain situé derrière relève du Département.

Monsieur DELANNOY évoque une question de stabilité sur un ouvrage relativement ancien. Le quai a été conçu à une époque où les chargements étaient moins importants.

Monsieur AZZOPARDI demande si VNF compte investir sur cette infrastructure.

Monsieur DELANNOY explique qu'il s'agit d'une zone de navigation restreinte qui contraint à des aménagements supplémentaires pour permettre de circuler lorsqu'un bateau est déchargé. Il existe donc un surcoût.

Monsieur NIVOT souligne l'existence de risques sur ce terrain avec une conduite d'eau potable et la fibre à proximité.

Le bassin de stockage G5 bénéficiera d'une couverture définitive partielle. Des brumisateurs seront aussi déployés pour limiter les envols en période sèche.

Sur la gestion des ressources, un plan de suivi et d'actions a été déployé pour réduire la consommation d'eau. En discussions avec la DREAL, la quantité annuelle autorisée a été baissée de 2 à 1,7 million de m<sup>3</sup> d'eau brute, et de 80 000 à 60 000 m<sup>3</sup> d'eau potable.

Concernant les PFAS, Nyrstar est également suivi de près par les autorités. Sur les 20 PFAS les plus critiques, aucune trace n'a cependant été relevée. En revanche, la mesure AOF relève un dépassement. Les investigations doivent donc être poursuivies pour comprendre l'origine de ces potentiels PFAS.

Sur plusieurs années, la quantité totale de rejets a été abaissée sur le cadmium, le plomb ou le mercure. La quantité totale de SO<sub>2</sub> est aussi en recul avec un progrès significatif : 450 tonnes avant 2019 contre aujourd'hui 200 à 250 tonnes.

Monsieur CONSTANT rappelle que Nyrstar est un site électro-intensif, un des plus énergivores en France. Le plan de performance énergétique annuel a été validé par la DREAL (service en charge de l'énergie) en 2024. Le groupe développe un projet de récupération de chaleur fatale permettant de réduire de 70 % les consommations de gaz et diminuer la consommation d'eau d'environ 100 000 m<sup>3</sup>.

Sur les perspectives énergétiques, l'essentiel des coûts de fonctionnement reste dépendant des tarifs de l'électricité. Il convient donc de travailler avec EDF et RTE pour adapter le site au mix énergétique français.

Sur les anciens bassins représentant environ 40 hectares, Nyrstar porte, en partenariat avec une filiale de Trafigua, un projet de centrale photovoltaïque capable de produire 40 GWh/an, soit environ 6% de la consommation annuelle du site.

Monsieur NIVOT précise que l'enquête publique doit commencer début mai.

Monsieur CONSTANT évoque également une obligation pour 2028, avec la pose d'ombrières photovoltaïques sur environ 5 000 m<sup>2</sup> de surface de parkings, et une puissance approchant 1 GW.

Monsieur NIVOT dresse le bilan réglementaire de l'année 2024 avec les inspections DREAL, les arrêtés préfectoraux et les contrôles inopinés. Un arrêté préfectoral clôture la mise en demeure du 16 juin 2021, et un arrêté complémentaire modifie les quantités autorisées pour les prélèvements d'eau.

Sur la gestion des situations d'urgence, le travail se poursuit pour améliorer le plan d'opérations internes. Pour la maîtrise des émissions, le plan d'action de réductions des émissions diffusées est en cours, de même que la réhabilitation des anciens bassins. Sur la maîtrise de la consommation des ressources naturelles, après la chasse aux économies d'énergie, il s'agit de lancer de gros projets comme les ombrières ou la récupération de la chaleur fatale.

Monsieur CONSTANT signale également la réfection de la palissade dès le mois de juin, sur la rue Jean-Jacques Rousseau.

Monsieur DELCOURT remarque qu'il s'agit d'une route départementale. Pourtant, Nyrstar n'informe pas le Département des incidents se produisant sur cette chaussée, comme en 2024.

Monsieur AZZOPARDI estime nécessaire d'informer aussi le gestionnaire de la voirie.

Monsieur SADRI juge que les mesures de sécurité ne sont pas suffisamment sérieuses concernant les travaux.

Monsieur NIVOT explique que les barrières mises en place par la mairie sont bougées.

Monsieur CONSTANT explique que la production sur les années 2022 et 2023 a été fortement impactée par l'évolution des coûts de l'électricité. Avec la fin de l'Arenh permettant de bénéficier d'un tarif fixe pour une partie de la consommation, un accord à long terme doit donc être trouvé avec un fournisseur d'énergie pour assurer la pérennité de l'activité.

Le réseau compte de plus en plus d'énergie d'origine photovoltaïque et éolienne, une énergie intermittente non pilotable. Les gros consommateurs comme Nyrstar doivent donc s'adapter. Une réflexion sur l'adaptation de l'outil est donc menée avec le projet de batterie virtuelle afin d'augmenter la surface de l'électrolyse pour produire davantage dans les périodes de disponibilité de l'électricité.

Monsieur MELIN relève effectivement des points positifs comme les investissements consentis ou les rejets en diminution. Toutefois, il demeure beaucoup d'arrêts intempestifs qui engendrent souvent des rejets spécifiques, malgré la modernisation de différents équipements.

Sur la fuite  $SO_2/SO_3$ , les délais de déclaration de l'incident apparaissent inappropriés. Par ailleurs, il existe certes une obligation d'informer l'inspection des installations classées, mais il convient aussi d'informer l'ensemble des acteurs concernés, les riverains, la mairie, les gestionnaires des réseaux, etc.

Au-delà de la fuite de l'ALP, sur certaines zones de l'installation, un problème de propreté a été relevé. Il est nécessaire que l'entreprise se montre vigilante sur certaines pratiques industrielles : faire déborder des récipients n'est pas admissible. Un travail doit être mené sur les pratiques mais aussi sur l'installation vieillissante.

Sur le bassin G5, la couverture partielle permettra effectivement de limiter les envols de ce bassin. Au-delà de cette couverture, il sera nécessaire de travailler sur des surfaces plus réduites, comme cela se fait sur les décharges de produits dangereux. Ces sujets apparaissent complexes, mais ils doivent cependant être traités.

Sur le bassin G4, il n'existe plus d'autorisation d'exploitation depuis 2008. Il aurait dû être couvert depuis 2011.

Sur le photovoltaïque, les surfaces destinées à accueillir l'installation ne sont pas anodines, puisqu'il s'agit des couvertures de décharges de produits dangereux. La DREAL appelle donc Nyrstar à se montrer très particulièrement précautionneux sur ce projet.

Monsieur CONSTANT évoque un retour d'expérience de collègues belges exploitant une centrale photovoltaïque sur d'anciens bassins.

Monsieur MELIN indique que la DREAL se montrera vigilante sur ce sujet.

Quelques mises en demeure restent également en cours, notamment sur les rejets. Le respect de la réglementation et les mises en conformité doivent rester la priorité avant les projets futurs. Quand il existe des écarts, ceux-ci doivent être corrigés. Par rapport aux années précédentes, le site apparaît dans une dynamique plutôt négative avec certains voyants virant vers l'orange.

Monsieur SADRI partage totalement l'analyse de la DREAL. Malgré des investissements, certains sujets restent préoccupants comme les fuites de SO<sub>2</sub> qui exposent aussi les salariés. Le CSE se montre très vigilant. De même, il est observé un dépassement des stocks sur le site. Effectivement, l'entreprise réagit, mais très lentement. Si les salariés étaient encore incommodés, un droit d'alerte pourrait être lancé.

Monsieur AZZOPARDI revient sur la visite menée sur le site la semaine précédente. Des problèmes ont effectivement été soulevés, et doivent être réglés immédiatement, dès les prochaines semaines. Des prescriptions plus lourdes doivent faire l'objet d'une programmation dans le temps et d'un plan de remédiation.

Madame BASQUIN souligne que Nyrstar est l'un des industriels avec lequel le S3PI travaille le plus sur la communication.

Monsieur MELIN remercie Madame BASQUIN pour le travail au sein du S3PI, celle-ci quittant prochainement le S3PI pour rejoindre de nouveaux horizons.

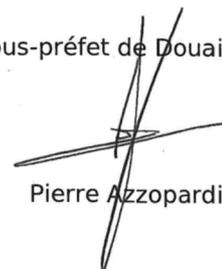
Monsieur AZZOPARDI rappelle le rôle du S3PI qui permet de vulgariser un sujet très technique et remercie également Madame BASQUIN.

Madame BASQUIN informe de son remplacement par Madame TOURON dès la semaine suivante.

### III. Questions et échanges

*La séance est levée à 16 heures 05.*

M. Le sous-préfet de Douai

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Pierre Azzopardi